

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU 16 JANVIER 2017**

Compte-rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Lundi 16 Janvier 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

Monsieur Armand CAFFIERE a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 35.

### **I – VENTE TERRAIN COMMUNE (ex AH 114) / COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la déclaration préalable déposée en 2014 par la Communauté de Communes Digoin Val de Loire, propriétaire de la parcelle AH 57 située à CHASSENARD 4 rue du Centre (restaurant) ; des travaux d'accessibilité et d'aménagement de toilettes de personnes à mobilité réduite ont donc été entrepris et pour ce faire, la commune a accepté de vendre à l'euro symbolique un morceau de terrain (0a 10ca) issu de la parcelle AH n° 114 (2ha 85ca 33ca) ; le bornage a été confié à ADAGE SCP de Géomètres-Experts de Paray-le-Monial et les 2 parties (Commune et Communauté de Communes) ont signé le 07/04/2015 l'extrait du plan cadastral faisant ressortir 2 parcelles : AH n° 138 de 10 m2 (0a10ca) et AH n° 137 de 2ha 85a 23ca. A ce jour aucun acte notarié n'a été établi pour cette vente de la Commune à la Communauté de Communes (CCVal) et depuis le 01/01/2017 la nouvelle Communauté de Communes est nommée " Communauté de Communes Le Grand Charolais".

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la régularisation de ce dossier de vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents : **accepte** la vente de la parcelle AH 138 de 10 m2 (issue de AH 114) à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Le Grand Charolais ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents attenants à ce dossier.

### **II – INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion des consultations électorales prévues en 2017, Madame LASSOT Nathalie, adjoint administratif, sera amenée à effectuer des heures supplémentaires.

Considérant que Madame LASSOT Nathalie effectuera certains travaux, Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de lui verser une indemnité horaire pour des heures supplémentaires accomplies le dimanche, sur présentation d'un état certifié conforme établi à l'issue des consultations électorales. Cette indemnité sera calculée en fonction des nécessités du service et dans la limite de la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal délibère, et, à l'unanimité des présents, **accepte** de verser cette indemnité horaire pour travaux effectués le dimanche à l'occasion des consultations électorales prévues en 2017.

### **III – MAISON COMMUNALE "5 rue du Centre" : DEVIS RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE POUR AMENAGEMENT EN CANTINE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit faire réaliser un relevé topographique des parcelles AH 123 et 124 (maison communale "5 rue du Centre") afin de permettre à l'architecte de réaliser les plans pour l'aménagement en cantine scolaire.

Monsieur le Maire présente un devis de ELIPSE Positionnement, Topographe et Géomètre de DOMPIERRE-SUR-BESBRE(03290) d'un montant de 425.00 € HT soit 510.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents : **accepte** le devis n° DE00000206 du 28/12/2016 d'un montant de 425.00 € HT soit 510.00 € TTC ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier ; **dit** que cette dépense sera imputée en investissement au programme n° 345 "Réfection Maison en Cantine", programme du Budget 2016 reporté pour le Budget 2017.

### **IV – DEPENSES IMPUTEES A L'ARTICLE 6232 "Fêtes et cérémonies" – EXERCICE 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents établit comme suit la liste des dépenses à imputer à l'article 6232 "Fêtes et cérémonies" pour l'année 2017 :

- toutes acquisitions de médailles, coupes et de plaques ;
- toutes gerbes et compositions florales offertes par la commune ;
- tous les frais occasionnés par les cérémonies commémoratives (8 mai, 14 juillet et 11 novembre) ;
- toutes les inaugurations, les manifestations et tous les banquets organisés par la commune (concours des mai-

sons fleuries, des potagers, passage du téléthon, récompenses de fin de scolarité primaire, concours, brocantes ou festivals divers...);

- toutes les fournitures pour les vins d'honneur (boisson / alimentation) ;
- tous les frais de nourriture du personnel travaillant bénévolement pour la commune à ces occasions.

#### **V- ORANGE : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2016 (RODP)**

En application des dispositions du décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par ORANGE (réseau télécommunication) au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à :

- 40.00 € le km linéaire d'artères aériennes ;
- 30.00 € le km linéaire d'artères souterraines ;
- 20.00 € le m2 d'emprise au sol ;
  - *coefficient d'actualisation 2016 de 1.29347*

Après avoir pris connaissance de la fiche patrimoine 2016 fournie par ORANGE le 13 décembre 2016, les montants de la RODP 2016 se décomposent comme suit :

- ▶ artères aériennes : 16.211 kms x (40 € x 1.29347) = 838.76 € ;
- ▶ artères souterraines : 1.638 kms x (30 € x 1.29347) = 63.55 € ;
- ▶ emprise au sol au m2 : 0.181 x (20 € x 1.29347) = 4.68 €.

Le montant total de la redevance ORANGE pour 2016 s'élève à 906.99 € arrondi à **907.00 €**.

#### **VI- SMACL ASSURANCES : REMBOURSEMENT D'INDEMNITES JOURNALIERES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un chèque émanant de SMACL Assurances – 79031 NIORT CEDEX le remboursement des indemnités journalières dues suite au congé maladie de Mme Annick DUPONT : Chèque n° 8364067 (IJ du 01/11 au 30/11/2016) de 289.27 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : accepte l'encaissement du chèque de 289.27 €.

#### **VII – TRESORERIE DE LAPALISSE : CHEQUE DE REMBOURSEMENT TROP VERSE TAXES FONCIERES 2016**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la réception d'un chèque adressé par la Trésorerie de Lapalisse d'un montant de 76.00 €, correspondant à un trop versé de Taxe Foncière de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque n° 4884482 de la Direction Générale des Finances Publiques.

#### **VIII – COMMISSION DELEGUES A L'ACTION SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération 03/10/2016 en date du 25 Octobre 2016 déposée en Préfecture le 27 octobre 2016, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Toutefois Monsieur le Maire souhaiterait que les membres de l'ancien CCAS puissent continuer à être consultés à l'occasion des dossiers d'aide sociale ou pour le repas de fin d'année des aînés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de nommer à l'action sociale les délégués suivants :

- Mme ARNOUD Chantal ;
- Mme POTIGNON Evelyne ;
- Mme GABON Sandrine ;
- M. GARNIER Paul ;
- M. LAPENDRIE Henri ;
- M. TERRIER Daniel ;
- M. LEVITE Maxime ;
- M. DESMOLLES Alain.

#### **COURRIERS / DIVERS :**

- *Département de l'Allier - Service des transports : mail expliquant la situation suite à la demande de parents souhaitant la création d'un arrêt de bus " rue des bretons" – constat que cet arrêt engendrerait un allongement kilométrique ainsi que divers problèmes (problème de sens de circulation et difficulté de manœuvre pour le bus) ;*
- *Rappel des dates des différents scrutins électoraux 2017 (élections présidentielles : 23/04 et 07/05/2017 – élections législatives : 11 et 18/06/2017).*

**FIN DE SEANCE : 21 h 50.**

Le Maire,  
Michel LASSOT

